

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trente janvier à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni à la Mairie de Boussières, après convocation légale, sous la présidence de M. Hugues TRUDET, Président.

Étaient présents : Christophe FAIVRE, Claude MARESCHAL, Florence NUNINGER-PARIZOT, Nicolas JEANDOT, René DORNIER, Christophe MULHAUSER, Jacky AVIS, Hugues TRUDET, Eric BADET, Jacques PERSELLO, Jean-Michel MAY, Jean-Paul MICHAUD, Denis JACQUIN, Jean-François NIESS, Marcel BRONGNIART, Georges POITREY.

Étaient excusés : Eloy JARAMAGO, Michel LETHIER (procuration à Jacques PERSELLO), François MONNIER (procuration à Jean-François NIESS)

Étaient absents : Florence PAUL

Étaient présents sans pouvoir prendre part aux votes : Loïc BOLE, Véronique MARLE, Chantal COTE, Maryse VIPREY, Jean-Louis TANGUY

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité. M. Jean-Paul MICHAUD, ayant été élu à l'unanimité, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 18h.

Il accueille Monsieur Eric BADET, délégué d'Osselle-Routelle, commune qui a adhéré au syndicat le 1^{er} janvier 2026.

1. Arrêt du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 12 décembre 2025

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2025, adressé à chaque membre du comité. Il en donne lecture.

Il sera signé par le Président et le secrétaire de séance.

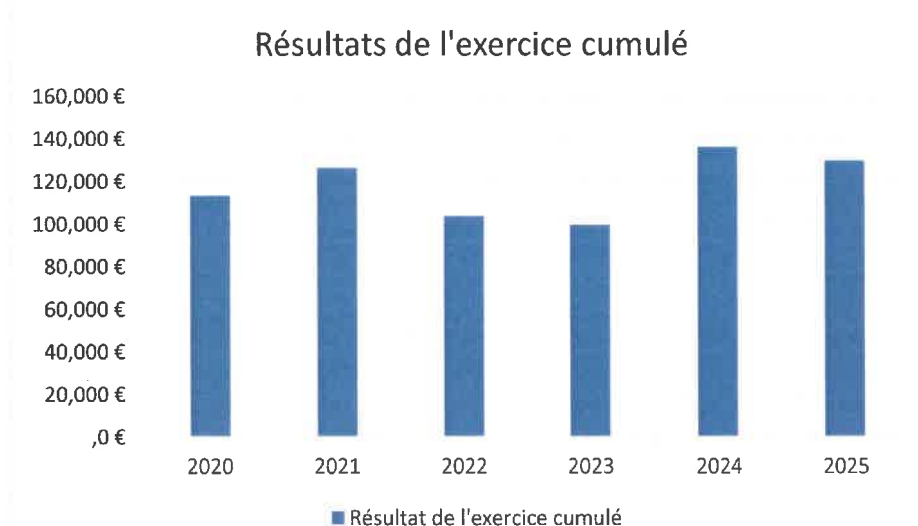
Le comité syndical, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2025.

2. Présentation des orientations budgétaires

Le Président donne une présentation générale des résultats de l'exercice 2025.

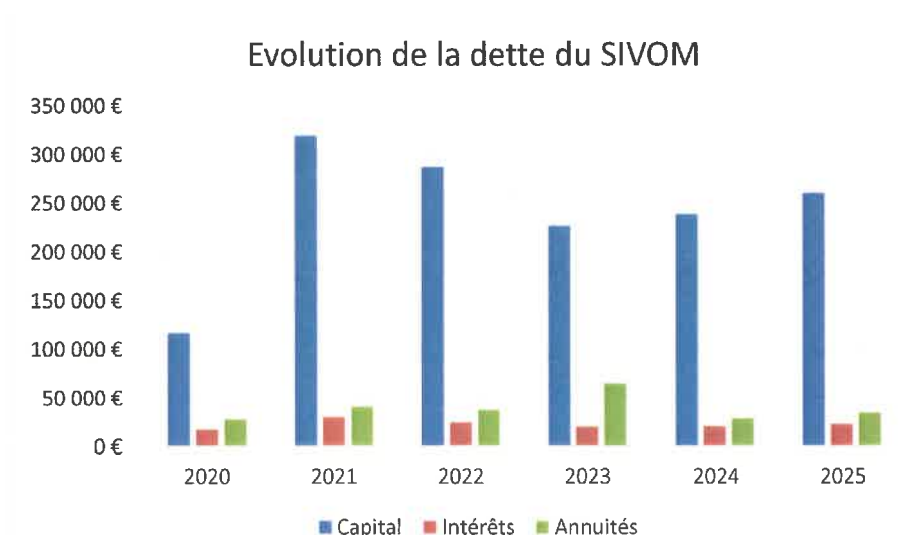
		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultats exercice 2025	DEPENSES	841 613.61 €	156 502.24 €	998 115.85 €
	RECETTES	860 237.16 €	125 532.76 €	985 769.92 €
Résultat 2025		+ 18 623.55 €	- 30 969.48 €	- 12 345.93 €
Reports 2024		126 491.77 €	15 650.36 €	142 142.13 €
Résultat de l'exercice cumulé		145 115.32 €	- 15 319.12 €	129 796.20 €

Le Président présente l'évolution du résultat d'exercice depuis 2020.



Au regard du budget annuel du SIVOM de l'ordre de 900 000 €, considérant la masse salariale importante du SIVOM, le Président considère qu'un fonds de roulement de l'ordre de 90 000€ constitue un objectif de trésorerie pour le début de l'année.

Le Président présente l'évolution de la dette du syndicat (données au 31 décembre) :



Les annuités pour les années à venir sont présentées dans le tableau suivant :

Années	Annuités	Commentaires
2026	43 160 €	Début du remboursement de l'emprunt de 37 000 € pour l'achat du camion IVECO
2027	44 079 €	
2028 à 2030	22 859 €	Remboursement complet de l'emprunt de 210 000 € pour la première extension du bâtiment en 2008 et de l'emprunt de 40 000 € pour l'achat du tracteur CASE en 2020
2031 à 2032	15 899 €	Fin du remboursement de l'emprunt pour le tracteur John Deere
A partir de 2033	7 392 €	Fin du remboursement de l'emprunt pour le camion IVECO. A partir de 2033, il ne reste plus que l'emprunt pour l'extension du centre d'entretien de 2021(jusqu'en 2045).

S'agissant de l'activité technique du SIVOM pour le compte des communes et de Grand Besançon Métropole, le Président présente la répartition entre les différents travaux (annexe 1). Il constate qu'elle est plutôt constante depuis plusieurs années, à savoir :

- 33 % pour l'entretien des espaces verts et forêts (= par rapport à 2024)
- 27% pour les travaux de voirie (+ 4%)
- 8% pour l'entretien des bâtiments (- 3%)
- 21% pour les compétences eau et assainissement (+2%)

Le Président présente le programme prévisionnel des investissements 2026-2032 (annexe 2). Il propose pour 2026 les acquisitions suivantes :

- Une remorque PTAC 3.5t pour le transport du microtracteur
- Des rayonnages pour le parc pour stocker du matériel à l'extérieur à l'abri de l'auvent (saleuses, planches, panneaux ...).
- Des matériels en remplacement (tondeuse, débroussailleuses, ...)

Pour rappel, les investissements du précédent programme (2020-2025) se sont élevés en moyenne à 70 000 € par an (hors extension du bâtiment en 2021). Le prochain programme prévoit un investissement moyen annuel de 50 000 €.

Pour information, le FCTVA attendu en 2026 est de 13 500 €.

Pour l'élaboration du budget primitif, le Président constate que :

- les charges patronales sont passées de 52.44% à 58.79% du traitement brut en un an.
Il détaille ces augmentations :
 - CNRACL : + 6 points (soit de 31.65% à 37.65%)
 - Versement mobilité : +0.2 points (soit de 1.8% à 2%)
 - Versement mobilité régional et rural : +0.15 points (création 2026 à 0.15%)Sachant que les dépenses salariales représentent 83% des dépenses de fonctionnement, l'impact pour le SIVOM est conséquent : + 30 000 €
- les amortissements vont s'élever en 2026 à 69 000 €, soit une augmentation de 10 000 € par rapport à l'année précédente, ce qui grève le budget fonctionnement. Pour cette raison, les dépenses d'investissement cette année ont été revue à la baisse.
- la prestation de services pour la CCLL s'arrêtant en 2026, il y a une perte de recette de 14 000 € par rapport à 2025.

Sur la base des éléments financiers présentés, le Président propose aux membres du comité syndical de bâtir un projet de budget 2026 qu'il soumettra lors de la prochaine réunion du comité syndical prévue le vendredi 6 mars.

Le comité syndical demande au Président de constituer le budget primitif 2026 à partir des éléments donnés lors de cette réunion.

3. Informations et questions diverses

- Le Président informe le comité qu'une réunion est prévue avec le directeur du Département Eau Assainissement de GBM le 19 février prochain. L'ordre du jour en est principalement l'actualisation du taux horaire de la prestation de services, effectuée par le SIVOM pour ce département. Le taux est de 34.67 € depuis le 1^{er} juillet 2023 alors que l'engagement financier demandé aux communes est de 41 € en 2025.

Il estime qu'il n'est pas normal qu'il y ait un tel écart de prix alors que l'intégralité des équipements du SIVOM est utilisée pour les travaux réalisés pour le compte de GBM. De plus, les missions exercées sont bien plus complètes et diversifiées que celles inscrites dans la convention de prestations de services.

Monsieur JACQUIN, délégué de commune de Torpes et conseiller communautaire délégué en charge de l'infrastructure des eaux à GBM, sera présent à cette réunion et propose de se renseigner sur les coûts des entreprises privées travaillant pour la communauté urbaine pour des missions sensiblement identiques.

L'exposé du Président entendu, le comité syndical constate qu'il n'est pas acceptable que le tarif soit différent entre les communes et GBM, car cela revient à faire financer à ces communes une partie du service « eau et assainissement ».

- Le Président informe le comité qu'une réunion est prévue le 6 février prochain avec la Communauté de Communes Loue Lison pour donner suite à la rupture de la convention de prestations services « assainissement » demandée par la CCLL. Il rappelle que cette demande, envoyée par courrier recommandé et reçue le 27 novembre 2025 pour une fin de prestations au 31 décembre 2025, et sans qu'aucun contact préalable n'ait eu lieu, ne lui avait pas semblé correct. Il souhaite proposer une date de fin de prestations au 1^{er} mai 2026, ce que valide le comité.

Les délégués des communes d'Abbans-Dessous et d'Abbans-Dessus souhaitent que le Président fasse part aux représentants de la CCLL de leur inquiétude quant à la bonne gestion des ouvrages d'assainissement présents sur leur territoire, une fois que le SIVOM ne sera plus chargé de leur entretien.

- Le directeur présente les résultats des évaluations par les communes des prestations du service « entretien général » et du service « secrétariat de mairie/comptabilité » en 2025 (annexe 3).

Pour l'entretien général, le pourcentage global de satisfaction est de 85%. Sur les dix communes, huit ont répondu à cette évaluation. Il ressort des commentaires qu'une meilleure communication de chaque partie est à envisager, notamment sur le point des travaux effectués. Aussi, plusieurs communes ont émis le souhait d'une prise d'initiative plus importante de la part des agents. Malgré tout, les communes sont globalement satisfaites des équipes et du travail accompli, il est souligné que le personnel est efficace et réactif.

Pour le secrétariat de mairie/comptabilité, le pourcentage global de satisfaction est de 90%. Sur les cinq communes concernées, quatre ont répondu à cette évaluation. Dans la plupart des communes, la prestation apporte une totale satisfaction. Le point fort, relevé dans l'évaluation, est la capacité d'adaptation et de réactivité du service pour pallier les absences (maladie, congés ...). Le Maire d'une des communes a évalué séparément chaque agent (la secrétaire en poste, sa remplaçante durant son congé longue maladie, l'agent chargé de la comptabilité centralisée), une moyenne a donc été faite qui porte la satisfaction globale à 67% pour cette commune alors qu'elle est en moyenne de 97% dans les autres communes. Il s'agit de la commune de Rancenay.

Le Président annonce qu'il a dû faire face à des difficultés avec cette commune depuis plusieurs semaines. A la suite de quoi, il a confié ses tâches de secrétariat au directeur du

SIVOM jusqu'à la fin du mandat. Ce n'est certes pas sans conséquence sur la direction du SIVOM, mais il convenait de retirer l'agent en poste pour préserver sa santé mentale et physique, d'autant que l'agent concerné, recruté en CDD en remplacement du titulaire placé en longue maladie, intervient également sur les communes de Busy et Vorges-les-Pins.

Suite à cette décision, il a rencontré, en présence du Vice-Président, le Maire de la commune de Rancenay pour lui en expliquer les raisons et envisager des solutions pérennes à cette situation. La meilleure solution est probablement un retrait de la compétence « secrétariat de mairie/comptabilité ». La commune serait ainsi plus libre dans le recrutement et pourrait fixer, tout aussi librement, les heures et les conditions de travail. Car, il faut se rendre à l'évidence, il y a eu des problèmes avec chacun des quatre agents qui se sont succédés à la mairie de Rancenay depuis six ans.

Plusieurs membres du comité ne sont pas surpris par la situation. Les communes bénéficiant des services de l'agent concerné se disent unanimement satisfaits de ses services. Tous les membres du comité approuvent la décision du Président.

- Le directeur rappelle au comité que Jérôme PANI a pris ses fonctions de chef d'équipe le 1^{er} janvier pour entre autres organiser le travail des agents en étroite relation avec les référents communaux.

Bien qu'il soit trop tôt pour juger de l'efficacité de cette nouvelle organisation du service, les élus constatent une nette amélioration dans la communication amont et aval des travaux.

- Monsieur JACQUIN informe le comité que la dératisation est assurée par le DEA de GBM uniquement dans l'enceinte des ouvrages d'assainissement. A partir de 2027, et dans le cadre d'un marché, cette mission sera confiée à une entreprise privée. Les communes qui le souhaitent pourront bénéficier des tarifs de ce marché.

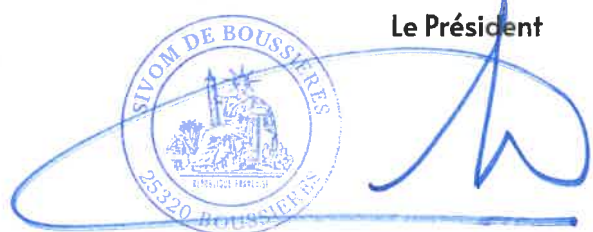
En l'absence d'autres informations et de questions diverses, le Président lève la séance à 19h40.

Le secrétaire de séance



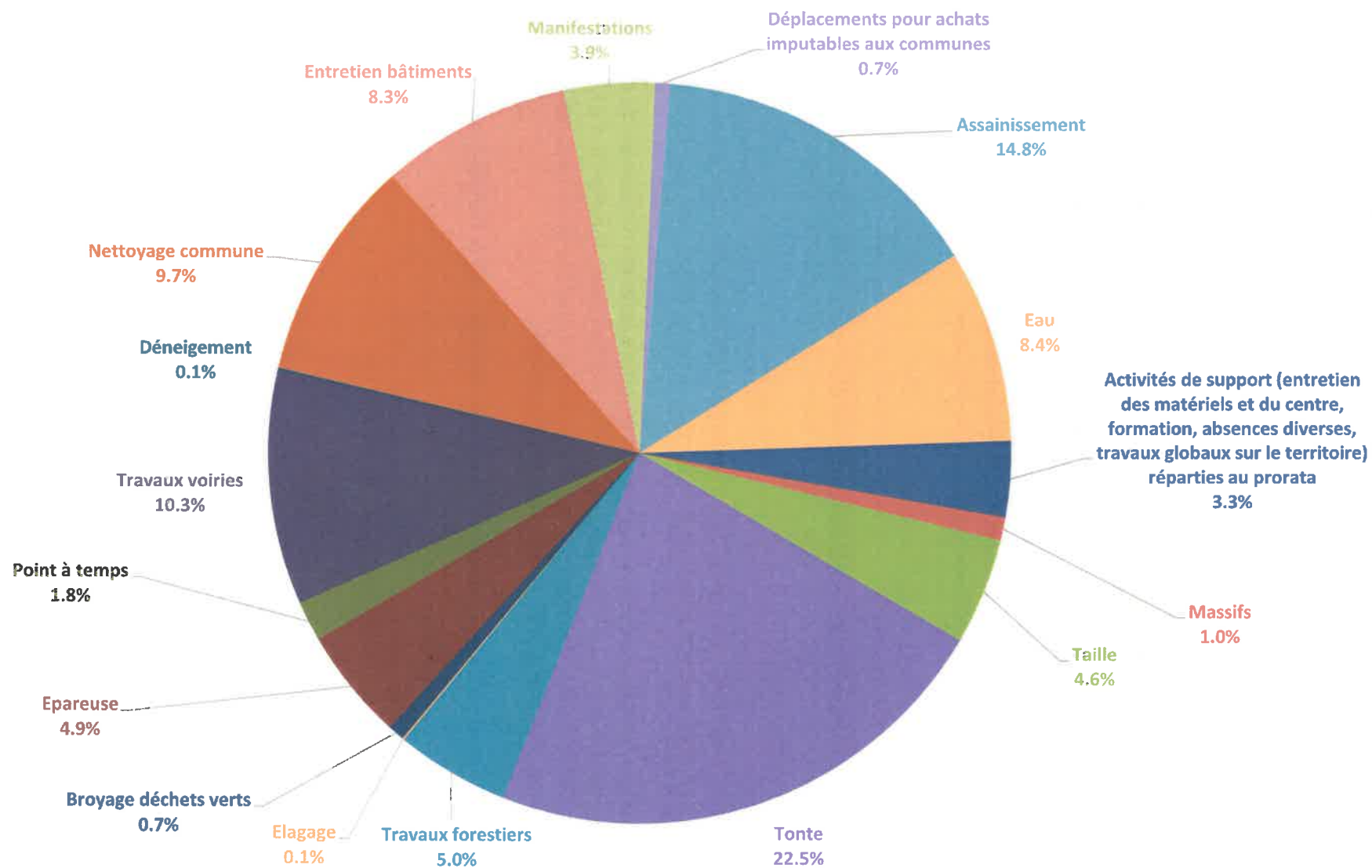
Jean-Paul MICHAUD

Le Président



Hugues TRUDET

2025 : TRAVAUX DES AGENTS DU SIVOM



Annexe 2 : Programme prévisionnel des investissements 2026-2032

PROGRAMME ACQUISITION-REMPLACEMENT BATIMENT - GROS MATERIEL

Année	INVESTISSEMENT	Coût en € TTC Estimatif	EN REMPLACEMENT DE	DATE ACQUISITION
2026	REMORQUE PTAC 3.5 T	8 000 €	-	-
	RAYONNAGES COUR EXTERIEUR	2 000 €	-	-
	TONDEUSE MULCHING	2 500 €	-	-
	MATERIELS DIVERS	10 000 €	-	-
	Total	22 500 €		
2027	MICROTRACTEUR + BROUSSE DE DESHERBAGE + PLATEAU DE COUPE	45 000 €	REMPLACEMENT TRACTEUR TONDEUSE ISEKI + OUTIL DE DESHERBAGE DES RUES	2020 OCCASION
	TONDEUSE MULCHING	2 500 €	-	-
	MATERIELS DIVERS	10 000 €	-	-
	Total	57 500 €		
2028	RENAULT TRAFIC ELECTRIQUE	35 000 €	PEUGEOT EXPERT	2014
	TONDEUSE MULCHING	2 500 €	-	-
	MATERIELS DIVERS	10 000 €	-	-
	Total	47 500 €		
2029	EPAREUSE	40 000 €	EPAREUSE NOREMAT DEXTRA	2016
	TONDEUSE MULCHING	2 500 €	-	-
	MATERIELS DIVERS	10 000 €	-	-
	Total	52 500 €		
2030	BROYEUR D'ACCOTEMENT	20 000 €	BROYEUR D'ACCOTEMENT	2016
	KANGOO ELECTRIQUE	20 000 €	KANGOO DIESEL	2016
	TONDEUSE MULCHING	2 500 €	-	-
	MATERIELS DIVERS	10 000 €	-	-
	Total	52 500 €		
2031	CAMION IVECO	45 000 €	CAMION NISSAN	2018
	TONDEUSE MULCHING	2 500 €	-	-
	MATERIELS DIVERS	10 000 €	-	-
	Total	57 500 €		
2032	CAMION IVECO	45 000 €	CAMION MASTER	2021
	TONDEUSE MULCHING	2 500 €	-	-
	MATERIELS DIVERS	10 000 €	-	-
	Total	57 500 €		

Annexe 3 : Evaluations des services en 2025 par les communes

Noté 4 pour très bien, 3 pour bien, 2 pour moyen et 1 pour "pas satisfaisant"	EVALUATION DES PRESTATIONS DU SIVOM PAR COMMUNE "ENTRETIEN GENERAL"	
COMPORTEMENT		
Comportement du personnel		3.4
Conduite du véhicule		3.5
RESSOURCES		
Dimensionnement des moyens mis en œuvre		3.4
Qualité du geste professionnel		3
ORGANISATION		
Connaissances et respect de l'organisation de		3.1
Réactivité-adaptabilité		3.8
Qualité de la communication, de l'information		3.4
SECURITE		
EPI		3.7
Signalitique des chantiers		3.6
QUALITE DES TRAVAUX		
Conformité du résultat aux attendus		3.2
Traitement des écarts détectés par la commun		3.1
DELAIS		
Respect des délais demandés		3.4
SATISFACTION GLOBALE		
Pourcentage satisfaction glocale prestation	84.6	
OBSERVATIONS GENERALES	Une meilleure communication de chaque partie est à envisager, notamment sur le point des travaux effectués. Aussi, plusieurs communes ont émis le souhait d'une prise d'initiative de la part des agents. Malgré tout, les communes sont globalement satisfaites des équipes et du travail accompli, il est souligné que le personnel est efficace et réactif.	

Noté 4 pour très bien, 3 pour bien, 2 pour moyen et 1 pour "pas satisfaisant"	EVALUATION DES PRESTATIONS DU SIVOM PAR COMMUNE "SECRETARIAT DE MAIRIE / COMPTABILITE"	
Comportement du personnel		3.9
Réactivité -adaptabilité		3.8
Professionalisme des agents		3.7
Qualité de la communication avec les élus		3.8
Connaissances et respect de l'organisation du service		3.3
Qualité du travail proposée		3.7
Conformité du service aux attentes de la commune		3.7
Respect des délais demandés		3.4
Le temps de secrétariat est-il suffisant ?		3
Comptabilité : La communication est-elle suffisante ?		3.8
Comptabilité : Facilité de compréhension des documents		3.5
Pourcentage satisfaction globale prestation		89.6%
OBSERVATIONS GENERALES	Dans la plupart des communes, la prestation du service "secrétariat/comptabilité" apporte une totale satisfaction. Le point fort , relevé dans l'évaluation, est la capacité d'adaptation et de réactivité du service pour palier aux absences (maladie, congés ...).	